

Conseil Municipal du 24 Avril 2018

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Rolland, Mr Leconte, Mr Lesseline, Mr Martin

Excusés : Mme Plaisance, Mr Férey

Absents : Mr Harel, Mr Vasche, Mme Letourneur,

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil de la réunion du 19 février ainsi que celui du 15 mars dernier.

2 Maison Médicale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Aubert qui souhaite résilier son bail de location à la date du 15 Août 2018. Après contact avec Mme Aubert, Monsieur le Maire propose au conseil d'avancer la date de résiliation au 30 avril de façon à entreprendre quelques menus travaux (pose d'une cloison acoustique par le personnel communal) et à mettre à disposition ce local pour le médecin qui aurait des permanences sur notre commune dès le 15 mai. En effet, Monsieur le Maire annonce la venue d'un second médecin à Ste Marie du Mont les mercredis et vendredis matin pour des consultations non programmées. Ce médecin ne sera pas un médecin référent et donc ne pourra pas faire de renouvellement d'ordonnance mais recevra tous les patients qui auront un besoin rapide de consulter. Le lundi, mardi et jeudi matin, celui-ci consultera à Carentan. Monsieur le Maire explique que ce médecin est rémunéré par l'hôpital de carentan et qu'il n'est pas là pour réaliser les tâches administratives. Il y aura donc une secrétaire pour l'enregistrement des dossiers et le paiement des consultations. Monsieur le Maire a rencontré Monsieur et Madame Pignot et il a été convenu que le bureau qu'ils occupent actuellement serait partagé avec le secrétariat du médecin. De ce fait, Monsieur le Maire propose de revoir le bail actuel et de fixer le montant du loyer à compter du 1^{er} mai à 75€. Ce nouveau service à la population étant important pour notre commune et nos habitants, il est nécessaire que les 3 mois d'essai de ce médecin soit une réussite si l'on veut que cela perdure. Une communication sera faite prochainement et notamment dans les lieux d'hébergements (gites, chambres d'hôtes, camping, ..). Le conseil municipal satisfait de cette évolution de l'offre médicale sur notre commune, approuve à l'unanimité l'ensemble des dispositions présentées.

3 MAM (Maison Assistantes Maternelles) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux sont terminés et que le local est prêt à mettre à disposition de l'association des assistantes maternelles. Il est nécessaire de prendre une délibération modificative pour le paiement des dernières factures. Le dépassement financier s'explique par le classement initial en 4^e catégorie par les services de sécurité qui a entraîné la pose d'un plafond coupe-feu, auquel se sont ajoutées la cour bétonnée à l'arrière du bâtiment et la remontée des plinthes. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la décision modificative budgétaire pour 10 000€.

Monsieur le Maire explique qu'à ce jour, les assistantes maternelles ont formé une association de deux personnes et non pas 3 comme il avait été prévu. Il propose de fixer les tarifs de location du bâtiment comme suit : la 1^{ère} année : 150€ par mois (de mai à mai) ; la 2^{nde} année : 250€ par mois ; la 3^{ème} année : 400€ par mois. Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité, et souhaite que soit précisé dans le bail que le matériel est mis à disposition à l'entrée dans les locaux

mais que l'entretien ou le remplacement de celui-ci est à la charge de l'association, ainsi que l'ouverture et la consommation des compteurs eau, électricité et les assurances. Il sera également rappelé que la commune a entrepris les travaux pour permettre l'accueil de 12 enfants et donc l'activité de 3 assistantes maternelles.

4 Commerce

Monsieur le Maire explique aux conseillers que les décisions sont difficiles à prendre sur ce dossier, puisque le bâtiment de Monsieur Réal serait à priori en passe d'être vendu et que la commune ne peut pas s'engager à faire des travaux pour une épicerie si une autre voit prochainement le jour. Aucune confirmation n'a été donnée à ce jour, et donc la mairie attend le dossier de préemption qui lui sera obligatoirement adressé en cas de vente. Plusieurs propositions sont faites par Mr Leconte et Mr Lesseline pour réaménager le bâtiment de l'ancienne poste, mais aucune décision n'est prise sur ce dossier dans l'immédiat.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le propriétaire de l'ancien bâtiment Bearzatto souhaite vendre son bien exclusivement à la commune. Après discussion, il est décidé de recontacter cette personne pour pouvoir visiter et aussi pour savoir si les citernes sont toujours présentes. Le sujet sera donc revu lors d'une prochaine réunion.

5 Musée

- Commission : Monsieur le Maire rappelle aux membres de la commission qu'une réunion est prévue le 16 mai prochain avec les américains. Les réunions en visioconférences étant complexes pour les deux parties, une autre solution sera peut être proposée dans les prochains jours. Les membres en seront informés rapidement.
- Poste chargé de communication : La personne en poste en CDD actuellement au musée donnant pleinement satisfaction, il est proposé au conseil municipal de créer un poste de chargé de communication à temps complet à compter du 1^{er} juillet. Le conseil accepte à l'unanimité.
- Avancement de grade : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mme Baugin, adjoint du patrimoine au musée demandant à bénéficier d'un avancement de grade. Celle-ci souhaitant que ces nouvelles responsabilités au sein de la boutique soient plus reconnues financièrement. Le conseil municipal donne son accord pour saisir la commission administrative paritaire du centre de gestion pour que Mme Baugin puisse bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^e Classe. Cette instance étant la seule habilité à étudier les conditions pour l'obtention d'un avancement de grade pour les agents.
- Devis Auvisys : Monsieur de Vallavieille explique que le but serait d'installer un écran de projection au-dessus de la barge pour permettre de regarder le film existant dans de bonnes conditions. La difficulté venant de l'éclairage et de l'occultation. Considérant le montant du devis avoisinant les 30 000€ HT, Monsieur de Vallavieille souhaite avoir une idée plus précise de la solution proposée, il ira donc prochainement à la médiathèque de Caen où ce type d'appareil est déjà en service. Le devis sera revu ultérieurement.
- Devis Delaubert : Monsieur le Maire explique qu'il est urgent de refaire les rives métalliques du musée qui ont été mises en place il y a environ 12 ans sur l'ancien musée. L'entreprise Delaubert, qui avait effectué les travaux à l'époque, propose un devis pour la reprise de la bande de rive pour un montant de 30 270.44 € HT. Considérant les problèmes d'étanchéité que nous avons dans la salle hexagonale, Monsieur le Maire pense qu'il faudrait obtenir un devis complémentaire pour étancher entre les deux bâtiments. Deux solutions pourraient être envisagées : faire des joints d'étanchéité, poser une casquette sur le bâtiment.

L'entreprise sera recontactée pour affiner ce sujet.

- Amortissement subvention : Les subventions versées en 2013 au musée n'ayant été que partiellement amorties, il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire pour régulariser la situation sur la comptabilité du musée. Le conseil municipal accepte ces écritures d'ordre pour un montant d'environ 5500€.

6 Déclaration d'intention d'aliéner

Deux déclarations sont arrivées en mairie, une pour les conjoints Milet et une pour les conjoints Desmares. Après étude des deux dossiers, le conseil municipal décide de ne pas user de son droit de préemption.

7 Ecole

Monsieur le Maire informe le conseil que comme chaque année, il est nécessaire de passer une convention avec les pôles de Picauville et Ste Mère Eglise pour les frais de scolarité. Il est donc proposé une augmentation de 2% ce qui porte la participation à 1135€ pour un enfant en classe maternelle et à 479€ pour un enfant en classe élémentaire. Le conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par l'inspection académique nous informant des nouvelles dispositions applicables à Ste Marie pour la prochaine rentrée. La structure étant classée réseau d'éducation prioritaire, il y aura dès septembre une classe uniquement de CP (12 élèves).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'y aura pas de porte ouverte à l'école cette année et qu'un projet de vidéo pour mettre notre école en valeur a été refusé par l'inspection académique.

8 Site Internet de la commune

Le site internet de la commune étant devenu obsolète, il est proposé au conseil municipal deux devis pour soit le modifier pour un montant de 6840€TTC, soit en créer un autre pour 5684€ TTC. Après discussion, et considérant qu'il est important que le site de la commune soit accessible avec les tablettes, smartphones et qu'il soit aux normes accessibilités handicap, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de 5684€. Une réunion sera organisée avec la société objectif-multimédia pour la mise en place de la nouvelle charte graphique.

9 Numérués

Monsieur le Maire explique que pour une question de sécurité, il est important de reprendre l'opération numéruée. Il demande donc aux membres de la commission de travailler sur ce sujet et de faire une proposition lors d'un prochain conseil municipal. Pour mémoire, les membres sont Mme Gournay, Mr Jamet, Mr Martin, Mr Férey et Mme Rolland.

10 Convention Médiation

Le centre de gestion de la Manche propose à titre expérimental la mise en place d'un service de médiation en cas de litige entre salariés et employeur. Ce processus non obligatoire à ce jour, permet à un agent de saisir le centre de gestion sans préalablement évoquer le problème avec sa hiérarchie mais avant de saisir le Tribunal Administratif. La médiation a pour objectif de régler à l'amiable d'éventuels différends. Le conseil municipal estimant qu'il est plus efficace de discuter directement avec son supérieur hiérarchique, décide à l'unanimité de ne pas accepter cette convention de médiation.

11 Questions diverses

- Frelon asiatique : Monsieur le Maire donne lecture du détail des actions engagées et des résultats de la lutte collective 2017 dans le département de la Manche. La convention passée avec la FDGDON arrivant à son échéance, il est proposé de la renouveler pour un montant annuel de 25€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité. Considérant la grille tarifaire et les particularités de chaque entreprise, le conseil municipal a choisi la société DN GUEPES pour la destruction des nids sur notre commune.
- Travaux : Monsieur Jamet demande à ce que les trous sur le parking du pôle de vie soient bouchés le plus tôt possible. Monsieur Lesseline s'en chargera.
- Déplacement : Monsieur de Vallavieille informe le conseil municipal qu'il va se rendre à Pilsen du 5 au 7 mai prochain avec Monsieur Lhonneur.
- Rencontre avec Mr Gosselin, député de la Manche : Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion de travail qu'il a eue avec Monsieur Philippe Gosselin et d'autres maires du secteur. Plusieurs sujets ont été évoqués, notamment la taxe d'habitation, la baisse de la dotation globale de fonctionnement mais aussi l'évolution du territoire. Monsieur Milet informe le conseil qu'une réunion aura prochainement lieu pour reparler des communes nouvelles. Il souhaite donc que chaque conseiller s'interroge sur les choix à entreprendre pour notre commune. Plusieurs solutions sont possibles :
 - a) La création d'une commune unique sur Carentan les Marais
 - b) Le transfert des compétences scolaires et tourisme de mémoire à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin
 - c) La création de deux communes : Carentan et Ste Mère Eglise
 - d) La création de quatre communes : Sainteny, Ste Mère Eglise, Picauville et Carentan

Monsieur de Vallavieille souhaite que les collections du musée soient déclarées inaliénables avant d'envisager un changement territorial.

Et certains conseillers pensent qu'avant de prendre la décision d'une éventuelle fusion, il faut réfléchir aux prochaines élections de 2020 et à la représentativité de la commune au sein d'une commune nouvelle.

Monsieur Milet demande à chacun de réfléchir et propose que ce sujet soit abordé lors d'une prochaine réunion.